

SEMENCES ET ALIMENTS IRRADIÉS

Cette technique, issue de l'atome, a pour but de prolonger la conservation des aliments importés sur de longues distances. Mais au prix de mutations du génome de l'espèce irradiée. Inquiétant...

L'irradiation des aliments vient s'ajouter à une longue liste de technologies destinées à la conservation des aliments : appertisation (stérilisation par la chaleur dans des contenants hermétiques), congélation, surgélation, pasteurisation et traitement UHT... Ici, un rayonnement ionisant inférieur à 10 kGray (dose absorbée moyenne) est projeté sur les aliments afin d'éradiquer germes, champignons, œufs d'insectes et parasites. Néanmoins, cette dose ne permet pas d'éliminer toutes les bactéries, ni les toxines, ni les virus, ni le prion. Les aliments n'en sortent pas radioactifs **mais de nouvelles molécules éventuellement génotoxiques, cytotoxiques et cancérogènes sont générées**. De plus, la toxicité de ces produits de radiolyse n'a été que très peu étudiée, au mépris du principe de précaution.

Des rayons pour conserver

Les produits principalement concernés en France sont les épices, les plantes aromatiques, les oignons, les aulx, les légumes et fruits secs, germes de céréales, gomme arabique, farine de riz, volaille, cuisses de grenouilles congelées, sang séché et plasma, crevettes, caséine, caséinates...

La finalité de cette technologie est en fait de prolonger artificiellement la durée de conservation des denrées en vue de leur exportation des pays du Sud vers les pays occidentaux, gros consommateurs. Cette politique agro-industrielle, marquée par l'hygiénisme nord-américain, entérine de fait le commerce d'une alimentation mondialisée et de plus en plus aseptisée.

Mais les partisans des technologies de l'atome vont encore plus loin dans leur volonté de contrôler la nature et l'évolution. Pour répondre à la crise alimentaire, l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), en collaboration avec l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), propose de modifier le patrimoine génétique des cultures de produits alimentaires par la technique dite de « mutation incitée par irradiation ».



Ce logo indique que le produit a été irradié, mais il n'a aucun caractère obligatoire.

Les semences aussi...

Défendant ardemment depuis 50 ans les « bienfaits » de l'atome, l'AIEA s'est employée à bombarder des semences de riz, de blé..., par des radiations ou des toxiques chimiques, pour développer des variétés qui seraient plus résistantes aux aléas climatiques. Affirmant que cette technique est « propre et saine » (1) car les semences ne sont pas radioactives, et qu'en comparaison avec la technique de la transgénèse (les OGM), elles ne reçoivent pas de gène étranger, ces chercheurs **modifient en fait de manière irréversible et totalement aléatoire le génome de l'espèce irradiée**. Une telle variété irradiée de plante est donc, exactement comme un organisme génétiquement modifié, une chimère génétique, dont les conséquences éventuelles sur la santé humaine (allergies, cancérogenèse, mutations du génome humain...) sont totalement inconnues.

Une mutation génétique incontrôlée

Les mutations existent dans la nature : soumises à un stress climatique par exemple, les plantes adaptent leur génome, mutent ou expriment d'autres gènes qui étaient en sommeil. Dans le cas de l'irradiation, ces mutations sont provoquées au petit bonheur la chance, sur un intervalle de temps infiniment plus court, comme pour les OGM. Affirmer

que « cette mutation induite ne fait qu'accélérer le processus naturel de modifications spontanées qui surviennent dans les plantes » (1) fait totalement abstraction du fait que dans la réalité nous ne savons que peu de choses sur ce processus naturel. En effet, pour prendre l'exemple du génome humain, seuls 2 % de notre patrimoine génétique sont codants pour la synthèse des protéines, alors que nous ne connaissons pas à ce jour le rôle des 98 autres pourcents, constitués de séquences répétitives. La connaissance du génome n'en est qu'à ses balbutiements. Autant dire que nous jouons, une fois de plus, aux apprentis sorciers.

La FAO, associée à ce projet avec l'AIEA depuis la création de leur Division mixte en 1964, indique que son but est désintéressé et ne vise qu'à développer un commerce plus équitable, afin de venir en aide aux paysans les plus démunis pour leur permettre de vivre décemment (2).

Mais, en réalité, le droit de tous à la terre, à une alimentation suffisante et à la santé, ne passera-t-il pas plus simplement par un partage équitable des ressources et des richesses ?

Et l'agriculture biologique ?

En ce qui concerne l'agriculture biologique, il n'y a pas lieu de s'inquiéter : que ce soit en France, ou dans l'Union européenne, le cahier des charges de ce mode de production interdit tout recours à l'irradiation des aliments ou des semences, y compris dans le nouveau règlement européen entrant en vigueur.

Pour être certain de pas retrouver des aliments irradiés dans son assiette, mieux vaut donc privilégier une agriculture paysanne de proximité, la vente aux étals des marchés, à la ferme, ou dans une Amap (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne).

Etiquetage des produits irradiés

En France et dans l'Union européenne, seule la mention « traité par ionisation » ou « traité par rayonnements ionisants » est obligatoire.



Sont concernées surtout les denrées importées des pays du Sud, telles ces crevettes.

Il peut arriver que figure volontairement le symbole « radura » présenté en page précédente, initialement créé aux Etats-Unis pour valoriser les aliments irradiés, mais cet étiquetage n'a aucun caractère d'obligation. A noter que les Etats-Unis envisagent de ne plus rendre obligatoire l'étiquetage des aliments irradiés.



■ **Thierry Folliard.**

Co-animateur au Collectif français contre l'irradiation des aliments. Naturopathe et ingénieur énergie-environnement.

1. AIEA, agence Reuters, Vienne, 2 décembre 2008.
2. Agence Reuters : « La science nucléaire au service de la sécurité alimentaire : l'AIEA dit que les semences irradiées pourraient atténuer les effets de la crise alimentaire », Vienne, 2 décembre 2008.

LE COLLECTIF FRANÇAIS CONTRE L'IRRADIATION DES ALIMENTS

Ce collectif d'associations demande l'application du principe de précaution et souhaite l'interdiction de cette pratique. Il interpelle les institutions, les politiques et les entreprises et mène des campagnes de sensibilisation auprès de l'opinion publique. Il invite les consommateurs et citoyens à signer la pétition contre l'irradiation des aliments et à rester vigilants dans leurs achats, en questionnant les producteurs, commerçants et restaurateurs, et en privilégiant les producteurs locaux, de l'agriculture paysanne ou biologique. En mai 2008, le Collectif a publié aux éditions Golias un ouvrage collectif « Aliments irradiés : atome, malbouffe et mondialisation ».

CONTACT

Collectif français contre l'irradiation des aliments
40, rue de Malte
75011 Paris
tél. : 01.48.05.86.81
mél : info@irradiation-aliments.org
site : www.irradiation-aliments.org



Flora d'Essarts

Ligne de soins anti-âge
"La sérénité du tout végétal"



Pas une goutte d'eau

Sève de bouleau biologique non filtrée, non pasteurisée

Plus de 80 % du total d'ingrédients bio

100 % d'origine naturelle

Aucun conservateur, même autorisé en bio

Non testé sur les animaux

Délicat parfum apporté uniquement par les huiles essentielles.

Nombreux minéraux et oligo-éléments sous forme d'ions directement assimilables

17 acides aminés libres immédiatement bio-disponibles

100 % végétal

Une efficacité non artificielle

Du perfectionnisme à l'état pur

Une autre conception des soins de beauté

Les soins Flora d'Essarts sont si doux, si purs qu'ils peuvent tous être utilisés sans crainte sur le contour des yeux, des lèvres, le décolleté...

Une symphonie de plantes pour des moments précieux de bien-être favorisant la sérénité de l'épiderme jour après jour.

Phyt-Inov S.A.

Bas du village 72 - CH 2904 Bressaucourt Suisse
Tél 004132 466 89 14 - Fax 004132 466 89 16
E-mail phyt-inov@bluewin.ch - Site phyt-inov.com



NOUVEAUX REVENDEURS BIENVENUS

DOCUMENTATION GRATUITE SUR DEMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : E-mail :

BC 02/09